Prix 2025 de la Fondation Thierry Speeckaert

Vous êtes jeune, vous vous lancez dans la gestion de votre propriété rurale, votre projet est innovant et vous investissez pour protéger, faire évoluer et pérenniser votre patrimoine ?

Le Prix de la Fondation Thierry Speeckaert est peut-être à votre portée !

Vous avez jusqu'au 30 novembre 2025 pour soumettre votre candidature.

Un prix annuel de 25.000 €

Ce prix a été lancé en 2024 pour récompenser chaque année des porteurs de projets innovants et durables qui adaptent leur patrimoine rural aux défis d'un environnement de plus en plus contraignant tout en en maintenant le rôle de ciment familial et social de ces propriétés.

L'idée est donc de récompenser le rôle de ces jeunes propriétaires en tant qu'entrepreneurs ruraux privés de Wallonie..

PRIX DE LA FONDATION THIERRY SPEECKAERT

Qui peut participer ?

Toute personne physique ou morale satisfaisant aux conditions suivantes :

- Avoir moins de 50 ans
- Être propriétaire d'un domaine rural en Wallonie (ou gestionnaire d'un domaine rural en Wallonie en indivision)
- Être membre de l'asbl NTF-Propriétaires Ruraux de Wallonie

Comment participer ?

En complétant le formulaire de candidature disponible auprès de NTF (www.ntf.be).

Les dossiers doivent être envoyés sur support numérique par mail à info@ntf.be **à l'attention de la Fondation Thierry Speeckaert pour le 30 novembre 2025**.

La Fondation n'accepte qu'un seul dossier par personne physique ou morale ou association de fait.

Quels sont les montants alloués ?

Pour cette édition 2025, Thierry Speeckaert a souhaité augmenter l'**enveloppe globale du Prix à 25.000 €**, qui récompensera un ou plusieurs projets novateurs..

Quels sont les critères de sélection ?

Les critères auxquels se réfère le jury pour apprécier les dossiers de candidatures sont de 4 ordres :

1. Investissement innovant dans un domaine familial pour le pérenniser.
La rentabilité économique est impérative.

2. Impact familial et social
En quoi les liens familiaux sont-ils renforcés par le projet ? Quel impact a-t-il sur les liens sociaux élargis (villageois, promeneurs, formation, …)

3. Impact environnemental
Eléments mis en place pour la préservation ou l'amélioration du biotope, du paysage, de la biodiversité…

4. Réalisation et pérennité du projet
Votre engagement personnel et l'état d'avancement du projet : le suivi prévu et les critères de succès du projet.

Vous trouverez toutes les informations dans le règlement, ainsi que le formulaire de candidature sur https://ntf.be/actualites/prix-de-la-fondation-thierry-speeckaert

Comment soumettre sa candidature ?

1. Complétez le formulaire de candidature
2. Préparez les pièces administratives suivantes :
   - → Dernier rapport annuel d'activité* ;
   - → Rapport des comptes approuvés du dernier exercice clos* ;
   - → Statuts de l'organisme ;
   - → CV du porteur de projet et des éventuels partenaires ;
   - → Liste des éventuels prix déjà obtenus (et/ou des financements acquis).
2. Soumettez votre candidature par mail avant le 30 novembre 2025

   Le formulaire complet, daté et signé, doit être envoyé à info@ntf.be accompagné des pièces listées.

* Si d'application

NTF